Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection

civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della populazione, protezione dei beni

culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 54 (2007)

Heft: 5

Artikel: 2,9 milliards par année pour la protection contre les dangers naturels

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-370605

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ÉTUDE PLANAT

2,9 milliards par année pour la protection contre les dangers naturels

OFPP. Chaque année, la Suisse dépense 2,9 milliards de francs pour des mesures visant à protéger notre pays contre les dangers naturels. 60 % de cette somme sont versés par des particuliers et 40 % par les pouvoirs publics; c'est ce qu'a révélé une étude commandée par la plateforme nationale «Dangers naturels» PLANAT et menée par l'Office fédéral de la protection de la population.

'étude concernant les dépenses réalisées chaque année par la Suisse pour la protection contre les dangers naturels («Jährliche Aufwendungen für den Schutz vor Naturgefahren in der Schweiz», disponible en allemand uniquement) montre que parmi les types de dangers examinés, c'est la protection contre les inondations qui fait l'objet des investissement les plus élevés, avec 862 millions de francs (tout juste 30%); suivent les tempêtes avec 512 millions. Au milieu du classement figurent les séismes (371 millions), les orages (371), les mouvements géologiques de masse (303) et les avalanches (300). Les investissements destinés à la prévoyance pour les périodes de températures extrêmes ferment la marche avec 154 mil-

Types de mesures

lions de francs.

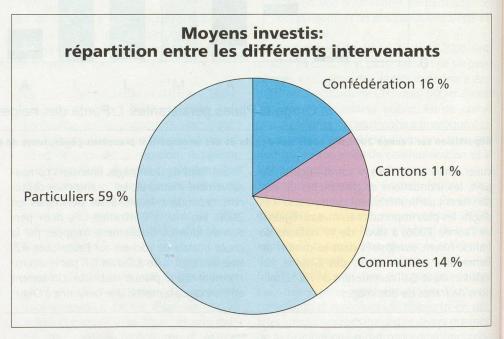
L'étude distingue quatre types de mesures de défense contre les dangers naturels majeurs. La prévention se taille la part du lion: presque la moitié des moyens investis (1311 millions de francs) ont servi à éviter des dommages. Il s'agissait principalement de mesures dans le domaine de la construction. Le deuxième poste le plus important, avec 37 % des dépenses, est celui de la reconstruction (rétablissement), dont les trois quarts reviennent aux primes d'assurance.

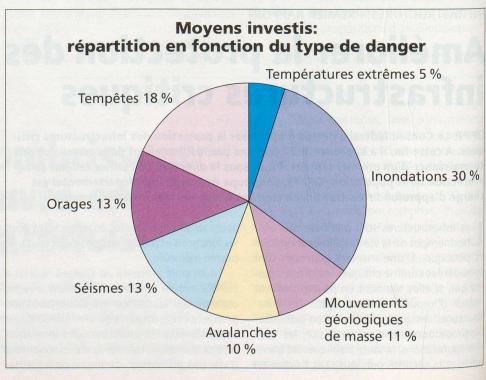
La prévoyance pour l'intervention, c'est-àdire les préparatifs en vue de l'engagement de la protection de la population et de ses cinq organisations partenaires (police, sapeurspompiers, santé publique, services techniques et protection civile) représente 14 % des dépenses. 4 % du total des moyens investis sont utilisés pour l'élaboration de documents de base (recherche et développement).

Un mandat du Conseil fédéral

Après des catastrophes naturelles qui engendrent de nombreuses pertes humaines et d'importants dommages matériels, on se demande souvent si la prévention est suffisante et si les mesures prises sont appropriées. 2,9 milliards de francs par année affectés à la protection contre les dangers naturels, est-ce beaucoup? Est-ce peu? Représentant environ 0,6 % du produit intérieur brut (PIB), ce montant correspond à environ 70 000 francs par kilomètre carré ou encore à 290 francs par tête (par an). Pour définir les mesures suffisantes et les mesures pertinentes, un large débat, qui pourrait s'appuyer sur l'étude PLANAT, est nécessaire. En août 2003, le Conseil fédé-

ral a chargé la plate-forme nationale «Dangers naturels» PLANAT d'élaborer une vue d'ensemble des moyens et ressources engagés par la Confédération, les cantons, les communes et les particuliers. L'Office fédéral de la protection de la population OFPP a dirigé ce projet. Les résultats ont été présentés au Conseil fédéral en mai 2005. Ils sont également d'un intérêt non négligeable pour les spécialistes du domaine des dangers naturels et de la maîtrise des événements, ainsi que pour les



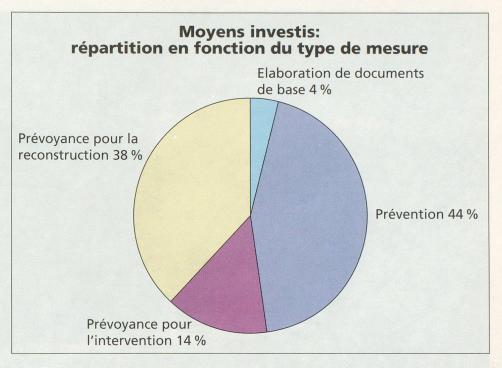


responsables politiques aux échelons cantonal et communal. Ces informations ont été résumées dans l'étude PLANAT en question.

Si une partie des données figurant dans ce rapport proviennent de statistiques accessibles au grand public, de nombreuses informations n'ont pu être obtenues que personnellement auprès des représentants des différents organes concernés. Une approche pragmatique s'est avérée nécessaire en raison de la disponibilité limitée des données requises, du grand nombre d'intervenants et des variations causées par les catastrophes majeures. Ainsi, il a souvent fallu procéder à des projections ou à des estimations fondées sur des données globales, par exemple en établissant des moyennes sur plusieurs années. Les chiffres publiés se rapportent à une année moyenne de la période allant de 2000 à 2005.

En faveur d'une gestion des risques

La plate-forme «Dangers naturels» s'emploie (sur le plan stratégique) à améliorer la prévention contre les dangers naturels en Suisse. C'est en 1997 que le Conseil fédéral a créé cette commission extraparlementaire, qui réunit aussi bien des représentants des organes spécialisés de la Confédération – dont l'Office fédéral de la protection de la population OFPP – et des cantons que des person-



nalités issues des milieux de la recherche, de l'économie, des assurances ou des associations professionnelles. Son but est de passer d'une simple défense contre les dangers à une véritable gestion des risques. Pour donner une vue d'ensemble, PLANAT a également

élaboré une petite brochure sur le thème des dépenses destinées à la protection contre les dangers naturels. L'étude (en allemand uniquement) et la brochure (bientôt disponible) peuvent être téléchargées sur le site www.planat.ch

CENTRALE NATIONALE D'ALARME (CENAL)

CENAL: 34 heures au service des cantons touchés par les inondations

Dès le mercredi 8 août 2007, la Centrale nationale d'alarme de l'Office fédéral de la protection de la population était engagée pour appuyer les nombreux cantons touchés par les crues et inondations. Exploitant un centre d'annonce et de suivi de la situation, la CENAL a mis à leur disposition via la PES, sa plate-forme d'information sécurisée, des données concernant la situation hydrologique et météorologique et les voies de communication. Elle leur a également fourni des comptes rendus de la situation nationale.

A près un engagement continu de 34 heures, la CENAL a terminé sa mission vendredi matin. L'exploitation d'un centre d'annonce et de suivi de la situation à l'échelon fédéral résulte d'un mandat qui a été confié à la CENAL cet été sur la base des expériences acquises lors des intempéries de 2005 (rapport OWARNA).

Le mercredi soir déjà, un groupe de coordination de la CENAL observait la situation à la suite des prévisions de fortes précipitations. Face à la hausse des niveaux d'eau et aux pluies persistantes, la CENAL a été mobilisée le 9 août à 0 h 30. Dès 4 h, elle a fourni aux cantons et aux organes spécialisés des comptes rendus et des cartes de la situation en français et en allemand tout en demeurant en contact avec les cantons, services spécialisés et exploitants de réseau concernés. De ce fait, tous les partenaires ont disposé des

mêmes informations et pu obtenir une vue d'ensemble de la situation de toutes les régions du pays.

La CENAL s'est servie de sa plate-forme d'information sécurisée, la PES (présentation électronique de la situation), pour échanger avec ses partenaires des données relatives au suivi de la situation et des informations techniques. Les derniers comptes rendus de la situation ont été diffusés le vendredi matin, après que la situation s'était largement stabilisée. A partir de 10 h, la CENAL a mis en place une organisation de piquet renforcée afin de surveiller l'évolution de la situation. Conformément à la pratique courante, la phase d'évaluation de l'intervention a déjà commencé.

Communiqué aux médias de la CENAL